

Chiers et biez amis. Nous avons vu la Lettre que
vostre parent nous a este parvenu / laquelle nous a
au s^r d'ela bue l'air n^r gouverneur et les gens de n^r parent
afin de vous y pourvoir comme de Raufoy / nous n^r aussi donne
Commission a n^rs gouverneur / ensemble au Juge et n^r disant
de bue l'air et autres n^rs confederes pour l'ordonner et conduire
qui s'este convenu a faire recevoir, pour la confirmation de n^rs
gratifications et demoyes / et que nous desirons que vous la men
de n^r costee / Et dunt sur ce tout debvoir de bue l'air et s'absten
Et ce fust n^r nous trouverz toe que l'on bon et loyable s'absten
de bue l'air et de l'air n^r de l'air n^r de l'air n^r de l'air n^r de l'air n^r
vous sommes / de bue l'air par l'air n^r de l'air n^r de l'air n^r de l'air n^r
tranquillite. Et n^r de l'air n^r de l'air n^r de l'air n^r de l'air n^r de l'air n^r
pensaplan entendez par le s^r de s^r de l'air n^r de l'air n^r de l'air n^r
de l'air n^r de l'air n^r de l'air n^r de l'air n^r de l'air n^r de l'air n^r de l'air n^r
gardo. De Bue l'air le 10^{me} Jour de decembre 1559

Guille de Massary

à côté de la comédie